

#### Le dossier d'actualité

##### **G20 et crise financière : les solutions**

Au lendemain du G20, les participants se sont engagés dans une réforme d'envergure du système financier international. La plupart des mesures devront être mises en place avant la fin de l'année.

Au niveau de la supervision financière et de la régulation, plusieurs mesures ont été décidées :

- Création d'un Conseil de stabilité financière, succédant au Forum de stabilité financière : rôle d'alerte sur les risques financiers et macroéconomiques des pays.
- Entrée dans le droit commun des hedge funds, avec une véritable supervision des fonds et de leurs gérants.
- Enregistrement obligatoire et surveillance accrue des agences de notation pour éviter les conflits d'intérêts.
- Amendement des normes comptables : l'IASB doit s'engager à améliorer la valorisation des instruments financiers, en particulier dans le cas de produits illiquides et en fonction de leur horizon de placement. L'organisation internationale a d'ailleurs pris les devants en assouplissant la règle de la fair value. Les banques pourront également procéder à des "provisions dynamiques" pour constituer, en haut de cycle, un matelas de sécurité. Une nouvelle norme, simple et comparable au niveau international, permettant d'identifier et d'évaluer le hors bilan des banques, devra également être créée.

##### **Des institutions financières renforcées**

Le Fonds monétaire international voit ses ressources tripler et les banques de développement recevront également des enveloppes supplémentaires. Le FMI sera dorénavant chargé de surveiller les économies et l'institution subira d'importantes réformes : droits de vote, mandat, champ d'action, gouvernance...

##### **La déclaration de guerre au secret bancaire**

En liaison avec le G20, et bien que le sujet soit hautement polémique, l'OCDE a publié une série de 3 listes regroupant les pays qui respectent les standards internationaux ("blanche"), les pays qui s'y sont engagés mais qui ont signé moins de 12 accords ("grise") et ceux qui refusent d'appliquer les standards ("noire"). Cette dernière comprend le Costa Rica, la Malaisie, les Philippines et l'Uruguay (<http://www.oecd.org/dataoecd/38/14/42497950.pdf>).

##### **Pour aller plus loin**

La tenue du G20 a conduit la presse à produire une abondante littérature sur la crise, ses causes, mais également sur l'avenir de nos économies. Voici une sélection de quelques documents pour poursuivre la réflexion sur le sujet.

\* La Banque de France propose une série de documents et d'interviews accessibles gratuitement sur le site [http://www.banque-france.fr/fr/publications/autres\\_telechar/focus.htm](http://www.banque-france.fr/fr/publications/autres_telechar/focus.htm), dont :

- Crise financière mondiale - Documents et débats N° 2 « La crise financière » (9 mars 2009)
- Bulles et surveillance macroprudentielle : Remarques de Jean-Pierre Landau (28 janvier 2009)
- Crise financière mondiale - Stratégies publiques et privées pour faire face à la crise (21 janvier 2009)
- Impact macroéconomique des crises bancaires (5 décembre 2008)
- Le plan anti-crise - Mesures comptables (23 octobre 2008)
- "Une nouvelle régulation pour une nouvelle finance".
- L'analyse de la crise et de ses conséquences".

\* Tant que la crise actuelle perdurera, l'économie ne repartira pas. La faire (re)vivre suppose de reconstruire la finance, et pour cela de rétablir la confiance entre les acteurs économiques et les marchés financiers. Cette confiance disparaît aujourd'hui à grande vitesse, laissant la place à la méfiance et à la peur. Ainsi tétanisés, ceux qui ont les moyens d'investir, d'acheter, d'effectuer des paris industriels pour demain, ne le font pas : l'économie se paralyse. Le sommet du G20 à Londres a permis de prendre quelques décisions déterminantes pour renverser ce cycle de défiance, changer les règles qui ont conduit à la catastrophe et retrouver l'ordre normal des choses. L'Institut Montaigne propose quatre pistes d'actions concrètes immédiates pour y parvenir. Il les expose dans le dernier numéro de sa revue Amicus Curiae, accessible ici : <http://www.institutmontaigne.org/ac-crise-3045.html>. Il propose également un second document très intéressant intitulé "Le G20, et après ?" ([http://www.institutmontaigne.org/medias/LE\\_G20\\_ET\\_APRES.pdf](http://www.institutmontaigne.org/medias/LE_G20_ET_APRES.pdf)), qui formule deux séries de propositions :

- favoriser la renaissance d'un capitalisme de long terme,
- pérenniser le financement des Etats souverains tout en réorganisant les marchés dérivés.

\* Le Monde a publié un spécial 8 pages intitulé "Le G20 au secours du capitalisme", qui émet d'intéressantes propositions autour des sujets suivants :

- Titrisation : imposer la transparence aux acteurs des marchés pour prévenir les dérives et la formation des bulles spéculatives.
- FMI : construire une véritable régulation mondiale en réformant les institutions internationales.
- New Deal : rééquilibrer les échanges et les flux monétaires entre pays riches et pays émergents.
- Hedge funds : une journée avec les "petits génies" londoniens du risque financier.

09-12-25 Les Échos - N. 20397\*20398 - 2009/04/02-03, pages 8 et 9\*pages 6 et 7 / Le Monde Economie - N. 19962 - 2009/03/31, 8 pages / Amicus Curiae - 2009/03, 8 pages

##### **Les réactions des PME face à la crise**

A la demande de KPMG et de Sage (éditeur de logiciels de gestion), l'IFOP a interrogé du 16 au 20 février 2009 plus de 400 dirigeants d'entreprises françaises de 10 à 500 salariés sur leurs réactions face à la crise.

Si les chefs d'entreprise mettent en oeuvre des actions variées, la mesure choisie majoritairement par les chefs d'entreprise consiste à

réduire les coûts tant externes qu'internes (53%). 41% des dirigeants de PME mettent l'accent sur le renforcement de la prospection commerciale, particulièrement dans le secteur de l'industrie (53%), tandis que 29% optent pour la sécurisation de leur portefeuille commercial. Vient ensuite la décision de renforcer leur gestion financière (33%), de conduire des réorganisations internes ou de leurs process (25%). Enfin, 21% des chefs d'entreprise renégocient avec leurs partenaires financiers.

Dans ce contexte, KPMG et Sage se mobilisent pour aider les entreprises à faire face à la crise. Dans un guide intitulé « Agir avec Sage, les fondamentaux en période de turbulence », KPMG propose plusieurs recommandations pour gérer au mieux cette période difficile : les actions d'urgence à mener, les aides disponibles, les acteurs du financement ainsi que des pistes de réflexion pour optimiser la gestion.

Pour plus d'informations : <http://www.kpmg.fr/fr/news/sondage-ifop-sage-kpmg-mars09.asp>

[www.agir-avec-sage.com](http://www.agir-avec-sage.com)

09-12-14 KPMG - Communiqué de Presse - 2009/03, pas de pagination

## **L'entreprise en difficulté en France - Impact de la crise économique et financière**

Au-delà des éléments statistiques touchant aux défaillances d'entreprises sur la période 2005-2008, Deloitte Finance et Altares dressent dans cette enquête le bilan des procédures de sauvegarde ouvertes en 2008, apportent un éclairage sur les principales innovations de la réforme de la loi de sauvegarde, et donnent leur point de vue sur l'impact de la crise économique et financière sur le tissu économique français et sur les pratiques du marché du retournement. Les principales conclusions laissent apparaître une augmentation record des procédures collectives en 2008 (+ 10,3%) et une hausse moyenne de 3,6% par an sur la période observée 2005-2008.

Pour plus d'informations : [http://www.deloitte.com/dtt/press\\_release/0,1014,sid%253D14937%2526cid%253D253731,00.html](http://www.deloitte.com/dtt/press_release/0,1014,sid%253D14937%2526cid%253D253731,00.html)

09-12-4 Deloitte France - Communiqué de presse - 2009/03\*26, pas de pagination

## **Vie de la Profession**

### **Naissance du club Option Initiatives**

Sept cabinets d'audit indépendants Audit Conseil Holding, Bellot Mullenbach & Associés, Burband Klinger & Associés, Cailliau Dedouit & Associés, Frédéric Ledouble, Sefico, Tudel & Associés ont créé fin février un club de réflexion et d'action appelé Option Initiatives. Ils souhaitent ainsi promouvoir et contribuer à la modernisation de leurs métiers en respectant 5 principes : éthique, excellence, modernisme, ouverture, transparence.

09-12-3 La Tribune - 2009/03/30 - page 8

### **Les comptes du comité d'entreprise : un nouveau champ d'investigation obligatoire pour les commissaires aux comptes ?**

La recodification du Code du travail qui aurait dû se faire à droit constant comme annoncé, a réservé bien des surprises non seulement aux métiers du droit, mais également à ceux du chiffre. La preuve en est l'article R. 2323-37 du Code du travail dont la portée a été largement modifiée, et vis-à-vis duquel comités d'entreprises, commissaires aux comptes et directions juridiques s'interrogent sur la lecture qu'il convient d'en faire.

09-12-8 Option Finance - N. 1022 - 2009/03/30, pages 28 et 29

### **Mise en place de l'Autorité des normes comptables**

Eric Preiss, administrateur civil, a été nommé expert de haut niveau auprès du directeur général du trésor et de la politique économique. Il est chargé de préfigurer la future Autorité des normes comptables. Il exercera les fonctions de directeur général du CNC.

09-12-9 Correspondance Economique - 2009/03/30, pages 20 et 21

## **Normalisation et chronique comptables**

### **Stock-options et actions gratuites : des éclaircissements comptables et fiscaux attendus**

Le règlement du CRC publié au mois de décembre 2008 vient enfin de préciser les conditions de comptabilisation dans les comptes sociaux du passif relatif aux plans de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites.

09-12-7 Option Finance - Bernier Colin/Demenge Priscillia - N. 1022 - 2009/03/03, page 27

## **Instances de tutelle et de contrôle**

### **Synthèse de la consultation publique sur les possibilités de transfert d'une société cotée sur Euronext vers Alternext**

La consultation publique sur les conclusions de la mission ad hoc relative à la procédure de transfert des sociétés admises à la cotation sur Euronext vers Alternext vient de s'achever. Le collège de l'AMF propose le maintien, pour une période transitoire de 3 ans, du régime du droit des offres et des déclarations de franchissements de seuil pour les sociétés transférées. Par ailleurs, il considère que la procédure de transfert devrait être conditionnée à :

- une information préalable des actionnaires dont le délai pourrait être d'au moins 4 mois avant le transfert effectif des titres sur Alternext ;

- une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Pour plus d'informations : [http://www.amf-france.org/Styles/Default/documents/general/8808\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/Styles/Default/documents/general/8808_1.pdf)

09-12-20 AMF Communiqué de presse - 2009/04/01, 1 page

## **Droit et chronique juridiques**

### **Du capital de la société par actions simplifiée**

La LME facilite la constitution des SAS en supprimant l'exigence d'un capital social d'au moins 37 000 euros. Si, dans un premier temps, le Code de commerce disposait néanmoins que le capital de la société devrait être déterminé par les statuts, une ordonnance du 27 janvier 2009 prise sur habilitation de cette même loi a supprimé cette précision. Faut-il craindre qu'une société par actions simplifiée puisse se constituer sans capital ?

09-12-10 Les Petites Affiches - schultz Philippe - N. 52 - 2009/03/13, pages 6 à 8

## Augmentation de capital par apport en numéraire dans les sociétés par actions non cotées

L'augmentation de capital par apports nouveaux est un moyen commode pour les dirigeants de renforcer la situation économique de la société. Les investisseurs potentiels, qui se proposent d'apporter ne sont-ils pas particulièrement exposés, par la force des choses, certains diront par l'appât du gain, aux tentatives d'abus des dirigeants, ou plus généralement d'associés, soucieux de retirer le maximum de profit de l'opération envisagée ? Face aux faiblesses de la protection contre les risques d'abus, de nouveaux remèdes sont à penser au regard du droit comparé.

09-12-13 La Semaine Juridique - Entreprise et Affaires - Abras Johann - N. 13 - 2009/03/26, pages 33 à 39

## Secteur bancaire et financier

### Publications de la Commission bancaire

La Commission bancaire vient de publier trois nouveaux documents sur son site Internet :

- Rapport par le CEBS sur la transparence des banques (résultats du dernier trimestre 2008 et annuels provisoires).
- Rapport intermédiaire par le CEBS sur les coussins d'actifs liquides constitués sur une période donnée.
- Évaluation par le CEBS des mesures prises dans le cadre du rapport de juin 2008 sur la valorisation des instruments financiers complexes et illiquides.

Pour plus d'informations : <http://www.banque-france.fr/fr/supervi/supervi.htm>

09-12-23 Commission Bancaire - 2009/03/18-24, pagination multiple

## Vie de l'entreprise

### Rémunération des dirigeants : l'actualité

Phillippe Houillon, sénateur et rapporteur de la mission d'information sur les rémunérations des dirigeants, prépare pour cet été un rapport sur le salaire des patrons. A l'occasion d'un point d'étape, il plaide en faveur d'une loi permettant de "prévenir les abus", tout en appelant à ne pas "légiférer sous le coup de la passion". Cette loi pourrait reprendre les points suivants :

- poser le principe d'une rémunération des dirigeants mandataires sociaux conforme à l'intérêt général de leur entreprise ;
- donner une base légale à l'existence des comités de rémunérations des sociétés cotées ;
- limiter plus strictement le cumul des mandats sociaux et moraliser davantage les régimes de retraites complémentaires à prestations définies.

Cette annonce arrive au moment où l'opinion publique découvre les retraites chapeaux : ce système vient compléter le montant de la retraite des cadres dirigeants, afin que le montant de la pension atteigne au final un certain pourcentage, qui peut aller jusqu'à 70 % du dernier salaire. Cet outil, qui n'est plus très prisé par les entreprises, permettrait cependant à Daniel Bouton, président de la Société générale, de bénéficier d'une retraite de 730 000 euros par an.

Dans ce contexte encore polémique, le décret publié au Journal officiel du 31 mars (voir L'Essentiel Réglementaire) interdit jusqu'en 2010 à certaines entreprises aidées par l'Etat de verser des stock-options aux dirigeants mandataires sociaux et les contraint à encadrer très strictement les bonus. Un second texte devrait encore durcir les conditions d'encadrement des rémunérations des dirigeants, contre l'avis du gouvernement. En effet, dans le cadre de l'élaboration d'un collectif budgétaire définitif, la Commission mixte paritaire, présidée par Jean Arthuis, a fait voter un amendement interdisant pendant la durée de la crise l'octroi d'actions gratuites, stock-options, "bonus" et indemnités de départ aux dirigeants et mandataires sociaux de toute entreprise financièrement aidée par l'Etat, "directement ou indirectement" (il avait précédemment été adopté par le Sénat). La CMP a également décidé d'élargir la portée de l'amendement en encadrant l'attribution des "retraites chapeaux"

09-12-11 Bulletin Quotidien d'Information, Documentation et Prospective - N. 9062\*9063\*9065\*9066 - 2009/03/30-04/01-03, pages 7 à 11\*pages 6 et 7\*pages 6 et 7\*pages 6 et 7 / Le Figaro - N. 20114 - 2009/03/31, page 21 / La Tribune - Chocron Véronique - N. 4184\*4185 - 2009/04/01-02, page 6\*page 5 / Les Échos - Delacroix Guillaume - N. 20397 - 2009/04/02, page 1 à 3

## Utile pour vous

### 51 propositions pour moderniser la profession du droit

Jean- Michel Darrois a remis au président de la République son rapport sur la "grande profession du droit" : cette idée a été abandonnée au profit d'un exercice de l'interprofessionnalité entre avocats, notaires, experts-comptables... 51 propositions ont été formulées pour moderniser la profession d'avocats, favoriser l'entrée des avocats dans l'entreprise, modifier les structures de la profession avec un échelon régional...

Pour plus d'informations : <http://www.commission-darrois.justice.gouv.fr/>

09-12-6 Le Figaro - N2009/03/30, page 11 / La Tribune - 2009/03/28, page 3